

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 mars 2012
(convocation du 5 mars 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Mars Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain à partir de 11h25	M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. PARCELIER Muriel	M. GUICHOUX Jacques à M. TRIJOLET Thierry
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUPRAT Christophe	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. GUYOMARC'H Jean-Paul à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. JOUBERT Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h15	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10h	M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine	M. LOTHAIRES Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme. CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h50
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. DAVID Yohan à M. SOUBIRAN Claude à partir de 10h	M. ROBERT Fabien à Mme. FAYET Véronique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte

LA SEANCE EST OUVERTE

MERIGNAC - Médecins Sans Frontières - MSF Logistique - Extension - Aide à l'immobilier - Projet de rapport modificatif - Avenant à la Convention - Décision - Modification

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2011/0437 du 24 juin 2011, le Conseil de Communauté a décidé d'octroyer une subvention à l'association Médecins Sans Frontières, et plus particulièrement à la branche logistique de cette dernière, l'association MSF Logistique. Cette subvention, d'un montant de 500 000 €, est consentie au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise. En effet, MSF Logistique développe sa plateforme logistique européenne, implantée depuis 1992 sur la commune de Mérignac. Malgré une première extension en 2000, l'accroissement du volume de médicaments, de denrées et de matériels stockés, nécessite la réalisation d'un nouveau site dédié à la logistique et dont le budget d'investissement global s'élève à 12 millions d'euros H.T.

Afin de faire face à cette dépense, MSF fait appel à ses fonds propres, tant par le biais de sa fondation, que du mécénat, mais également, pour 15% de l'assiette subventionnable du projet, soit 1,8 millions d'euros, aux collectivités locales.

Les modalités de cette participation financière sont définies par une convention passée entre la Communauté Urbaine et MSF Logistique qui précise les conditions de versement de la dite somme. En particulier, elle insiste sur le respect des engagements pris par MSF en matière de mise en œuvre du projet et de création d'emplois.

Concernant ce dernier volet, la délibération du 24 juin 2011 arrêtait que MSF devait créer 45 emplois sur 3 ans, dont 20 créations de poste et 25 personnes, environ, transférées depuis le siège parisien de l'association.

Or, le projet remis par MSF précise que le nombre d'emplois créé directement sera de 20 sur une durée de cinq ans, et que le transfert de la vingtaine d'emplois du siège parisien de MSF doit intervenir sur une durée de 10 ans, soit un total de 40 emplois sur le site.

D'autre part, il nous est nécessaire de tenir compte du recrutement, par anticipation, de 14 personnes, entre 2007 et 2010, période de définition et de montage du projet, ainsi que du transfert de 10 postes de Paris à Bordeaux, durant la même période.

Aussi, dans ces conditions, il convient, à titre exceptionnel, de prendre un avenant à l'article 5 de la Convention passée entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'association MSF Logistique.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1, L1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU la délibération n°2011/0437 du 24 juin 2011,

VU la convention entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et MSF Logistique du 03 août 2011,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- que le projet présenté par MSF Logistique est d'intérêt communautaire et favorise le développement de l'emploi,
- que le nombre d'emplois et les délais de recrutement visés dans la délibération n°2011/0437 du 24 juin 2011 et dans la convention afférente ne correspondent pas aux éléments du projet fournis par MSF Logistique,
- que le nombre total d'emplois, induits par l'extension de l'association MSF Logistique, est de 40 salariés au moins sur 10 ans, répartis en 20 créations de postes sur 5 ans et 20 transferts de postes, au plus, depuis le siège parisien de MSF répartis sur 10 ans,

DECIDE

Article 1 :

La présente délibération modifie la délibération n° 2011/0437 en date du 24 juin 2011, plus précisément, les dispositions concernant le nombre total de création d'emplois induit par le projet et la durée de recrutement de ces emplois.

Article 2 :

Un avenant à l'article 5 de la Convention, intitulé « Conditions spéciales », est pris.

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention du 03 août 2011, ci-annexée, fixant les conditions de versement de la dite subvention à la fondation MSF pour le compte de MSF Logistique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 mars 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 AVRIL 2012**

PUBLIÉ LE : 3 AVRIL 2012

M. NICOLAS FLORIAN